

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

RISQUES
MAJEURS



Ne pas apprendre à vivre avec ? C'est ça le vrai risque !



SOMMAIRE

Le mot du maire	P.3	Le risque tempête	P.14/15	
Les risques majeurs à Châtelailon-Plage	P.4	Le risque retrait gonflement d'argile	P.16	
Le déclenchement de l'alerte	P.5	Le risque sismique	P.17	
Qui fait quoi ? ... en cas de risques majeurs	P.6/7	Le risque transport de matières dangereuses	P.18	
Le risque submersion marine	P.8/11	Rappel : les bons réflexes	P.19	
Le risque inondation	P.12/13	Contacts utiles et indispensables	P.20	

LE MOT DU MAIRE



Chers amis châtelailonnais,

L'épisode Xynthia qui a si durement frappé notre littoral reste encore dans nos mémoires... mais le temps passant, la douceur océanique de notre climat et les agréables saisons se succédant, la catastrophe de 2010 a tendance à devenir de plus en plus abstraite car les souvenirs s'estompent, notre vigilance se relâche et nos réflexes peuvent se diluer.

De plus, vous connaissez tous les efforts que j'ai entrepris pour sauver les Bouchôleurs de la destruction totale puis pour protéger notre littoral, avec le système de batardeaux (dès 2010), le brise-lames et le rechargement en sable de la plage nord (2014-2015) puis le grand programme de protection aux Bouchôleurs (à partir de 2015).

Mais douceur de vivre à Châtelailon et protections ne doivent pas occulter le risque et les enjeux.

La submersion marine reste notre grand risque majeur et nous devons être préparés pour le prochain évènement, qu'il se produise dans un siècle... ou demain. Mais ce risque n'est dangereux que s'il est ignoré.

Et au-delà du risque de submersion, c'est une sensibilisation à l'ensemble des risques majeurs qu'il faut préserver.

C'est pourquoi ce DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), dont c'est la seconde version, est le document indispensable que vous devez conserver dans votre foyer pour être informés sur nos risques majeurs et les réflexes à acquérir ou à ne pas oublier. Le lire, le relire et le faire lire est l'assurance des bons réflexes en cas de besoin.

Avec ce DICRIM, mais aussi grâce au Plan Communal de Sauvegarde qui permet de mobiliser les forces communales en cas de crise, ou encore aux opérations comme la Journée de Sécurité Civile chaque automne, collectivement nous développons et maintenons une vraie culture châtelailonnaise de sécurité civile pour réduire la fatalité et nous permettre de profiter, en toute sérénité, de notre bien commun le plus précieux : le bonheur de vivre à Châtelailon-Plage.

Le 9 octobre 2014

Votre Maire,
Jean-Louis LEONARD

RISQUES MAJEURS

JE M'INFORME

www.chatellaillonplage.fr

ou sur

France Bleu

98,2 FM



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Tout danger potentiel est un aléa. Il se transforme en risque majeur pour une zone géographique si des enjeux humains (population importante...), économiques (zones d'activités, bassin d'emplois) ou environnementaux sont présents. Le risque majeur est la rencontre d'un aléa et d'enjeux importants.

Deux catégories de risques majeurs se distinguent :

- Les risques naturels : inondation, tempête, avalanche, éruption volcanique, feu de forêt, mouvement de terrain...
- Les risques technologiques : risque industriel, nucléaire, rupture de barrage...

À QUELS RISQUES MAJEURS SOMMES-NOUS EXPOSÉS À CHÂTELLAILLON-PLAGE ?

Les risques majeurs sont répertoriés par la Préfecture de Charente-Maritime qui recense à Châtellaillon-Plage l'existence de **6 risques majeurs** (5 naturels et 1 technologique) :



Le risque submersion marine



Le risque retrait et gonflement d'argile



Le risque inondation



Le risque transport de matières dangereuses



Le risque tempête



Le risque sismique

COMMENT LES PRÉVENIR ? COMMENT RÉAGIR ?

Ne cédon pas à la panique face à ces risques ; ne les ignorons pas non plus. Collectivement, nous devons connaître ces phénomènes et apprendre les bons réflexes à adopter si un évènement à risque surgit. C'est ainsi que nous acquerrons ensemble une vraie culture du risque à Châtellaillon-Plage.

Pour y parvenir, ce fascicule, le DICRIM (Document d'Information sur les Risques Majeurs) nous informe sur les risques auxquels nous pouvons être exposés, sur les mesures préventives et d'urgence prises par la collectivité et sur les comportements à adopter en cas d'alerte.

LE DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE

Quand le danger est imminent ou présent, l'alerte est donnée.

1- Alerte en cas de risque imminent

L'alerte avant l'évènement ne concerne que les risques naturels prévisibles liés aux conditions météorologiques (submersion, inondation, tempête). Si le risque est important et imminent, Météo France émet un bulletin de vigilance Orange ou Rouge. En cas d'alerte rouge, le maire active tous les moyens du Plan Communal de Sauvegarde et peut décider l'évacuation préventive des habitants des secteurs les plus menacés.

ALERTE ROUGE

1. La Préfecture déclenche les sirènes du SAIP (système d'alerte et d'information des populations) qui se trouvent sur les toits de Beauséjour, de l'ancienne école des Bouchôleurs, et du centre de secours ;
2. La Mairie émet un message d'alerte sur les téléphones fixes et sur les téléphones portables répertoriés ;
3. Si l'évacuation est décidée, des véhicules municipaux équipés de haut-parleurs et de sirènes passent dans les rues à évacuer ;
4. Les Centres d'Accueil sont ouverts.

2- Alerte après l'évènement pour les risques technologiques (explosion ou accident lors d'un transport de matières dangereuses) ou en cas de sismicité.

Dès l'accident, la Préfecture/Mairie actionne les sirènes (SAIP) et des véhicules diffusent l'alerte avec sirène sur la zone.

ALERTE :



FIN D'ALERTE : signal continu de 30 secondes

À SAVOIR !

En cas d'alerte rouge, nos enfants sont en sécurité à l'école.

Chaque établissement a son propre plan d'urgence (PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité) pour les protéger pendant l'évènement.



Durant l'évènement dangereux, n'allez pas les chercher aux écoles, sauf si les autorités le demandent.



LE PACK SÉCURITÉ

- Lampe de poche
- Radio à piles
- Quelques vivres et de l'eau
- Papiers importants
- Médicaments, traitements quotidiens et un peu d'argent
- Téléphone portable
- Vêtements chauds



QUI FAIT QUOI EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

Direction des opérations

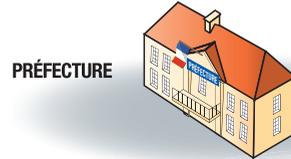
2



LE MAIRE : directeur des opérations de secours



LE PRÉFET : représente l'Etat



PRÉFECTURE



MAIRIE



1

Un bulletin de vigilance rouge est émis...

Une tempête est annoncée



3 Déclenchement d'alerte

Sirène - Véhicules de la Mairie dans les rues
Appel sur téléphone par automate



Mairie



Mairie



Etat/
Commune

4

Intervention des secours

Pompiers, Gendarmerie, SAMU, ... (ETAT)



Gendarmerie



SAMU



Pompiers

5

Sauvegarde de la population

Protection des biens et des personnes, centre d'accueil, assistance aux sinistrés, relogement, ... (MAIRIE)





QU'EST-CE QUE C'EST ? COMMENT SE MANIFESTE LE RISQUE ?

Cela se manifeste par l'arrivée rapide et violente de la mer dans nos rues et sur nos terres, avec des vagues passant par-dessus les digues, en créant de forts courants pouvant emporter des piétons, dévaster les habitations et déplacer des véhicules et matériels divers.

Le risque et les conséquences de la submersion dépendent **des conditions météorologiques** (orientation et vitesse des vents supérieurs à 90 km/h, niveau de la dépression), **des conditions astronomiques** (heures de pleine mer et coefficient de marée > 90) et **de leur concordance.**

Les submersions marines, les dates historiques marquant la mémoire collective.

La Charente-Maritime a connu de nombreuses submersions dont les plus récentes sont celles du 9 janvier 1924, du 16 novembre 1940, du 15 février 1957, du 27 décembre 1999 et du 28 février 2010.



Densément urbanisée sur une étroite bande littorale (6 km de façade maritime), avec peu de relief et ceinturée de marais, Châtelaillon-Plage est exposée au risque submersion.

Les zones les plus sensibles aux vagues et à des courants forts sont :

- le littoral des Bouchôleurs,
- tout le front de mer sur 50 mètres de profondeur,
- le quartier à l'arrière du port de plaisance dans les zones les plus basses,
- les rues basses situées derrière le nord de la plage,
- Saint-Jean des Sables.

Soyez vigilant si vous constatez au moins 2 des signes suivants :

- Le coefficient de marée est supérieur à 90.
- La vitesse du vent est annoncée à plus de 90 km/h.
- Le baromètre descend rapidement et indique une dépression inférieure à 990 hectopascals.



LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE RISQUE SUBMERSION MARINE

AVANT



> ALERTE ORANGE ou avis de fortes vagues

Signalée par les informations locales et nationales et le site internet de la Mairie



1. Je ne me promène pas le long du littoral ;
2. Je ferme volets, portes et fenêtres ;
3. Je range ou j'amarre les objets susceptibles de dégâts à l'extérieur ;
4. Je contrôle mon « pack sécurité »

(je vérifie le fonctionnement de mon téléphone portable, de la radio et la lampe) ;

5. Je reste très vigilant (radio, internet...).

IMPORTANT !

Une alerte orange peut basculer en alerte rouge si le risque augmente.

> ALERTE ROUGE Sirène d'alerte et message téléphonique

Passage d'un véhicule donnant l'ordre d'évacuation (haut-parleur + sirène)



1. Je ne me promène pas le long du littoral ;
2. Je ferme volets, portes et fenêtres. Je bouche les soupiraux, aérations... Des batardeaux, sacs de sable, peuvent servir à sécuriser les ouvertures les plus exposées aux infiltrations ;



3. Si je n'ai que des volets électriques, j'en conserve un ouvert, côté opposé à la mer ;
4. Je surélève les appareils ou meubles au rez-de-chaussée ;
5. Je range ou j'amarre les objets susceptibles de dégâts dans les jardins et en extérieur ;



6. Je rassemble mon « pack sécurité » (lampe de poche, radio
7. Je vais garer mes véhicules sur un point haut de la commune ;
8. > Si je dispose d'un étage, je peux m'y réfugier (sauf en bordure de littoral) ; > Si l'évacuation est décidée et que je n'ai pas d'étage, je quitte mon habitation et je me rends immédiatement au Centre d'Accueil le plus proche :
 - Ancienne école des Bouchôleurs
 - Hippodrome
 - Beauséjour
 - Ou chez des voisins ou amis hors de la zone à risque.
9. Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

> EN CAS DE SUBMERSION

Si je suis resté à mon domicile



1. Je coupe les compteurs électriques et de gaz ;
2. Je ne sors ou ne regagne mon domicile que si les autorités le permettent ;
3. Je reste à l'étage ou point haut, avec mon pack sécurité, pendant toute la durée de l'évènement ;
4. Je ne sature pas les lignes téléphoniques ;
5. Je me signale à la fenêtre par un point lumineux (torche, portable allumé...) ;
6. J'écoute la radio, France Bleu 98,2 FM ;

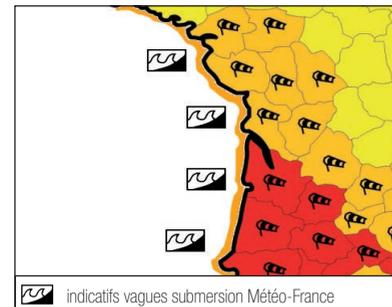
Si je suis dans un Centre d'Accueil :

1. Je reste au Centre d'Accueil durant toute la durée de l'évènement ;
2. Je ne sors ou ne regagne mon domicile que si les autorités me l'autorisent.

APRÈS

> APRÈS UNE SUBMERSION

1. Je pompe l'eau de manière progressive (surtout au niveau des caves). Je nettoie, j'aère, je désinfecte et chauffe dès que possible ;
2. Avant de rétablir l'électricité, je m'assure que mon branchement individuel a été vérifié par les services d'ERDF. Je fais vérifier mon installation intérieure par un professionnel ;
3. Je porte attention à la présence de moisissures qui peuvent entraîner des problèmes de type respiratoire ;
4. J'évalue les dégâts :
 - Je prends des photos
 - Je note le niveau d'eau
 - Je dresse la liste des biens détériorés
 - Je demande des devis
 - Je contacte mon assureur (ne rien jeter avant son accord).
5. Je me signale auprès de la Mairie.



indicatifs vagues submersion Météo-France





QU'EST-CE QUE C'EST ? COMMENT SE MANIFESTE LE RISQUE ?

L'inondation se traduit par une montée, rapide ou lente, du niveau de l'eau, laquelle, en surgissant et en se répandant en dehors de son espace habituel va menacer des constructions ou des activités.

Deux types d'inondation concernent notre commune :

- **Le débordement**, relativement lent, des marais et de leurs réseaux hydrauliques (fossés, canaux).
- **La pluie torrentielle** et subite avec un ruissellement en zone urbaine et des débordements d'eau provoqués par la saturation des réseaux d'évacuation pluviale.

Le phénomène est intense et bref.



L'inondation lente concerne potentiellement les quartiers riverains des marais ou traversés par des canaux ou fossés. Châtelailion-Plage est le débouché naturel à la mer des bassins hydrographiques du marais de Salles-sur-Mer et du marais de Voutron au sud. L'eau douce des marais ne s'écoule principalement vers la mer qu'en 2 points : le canal de Saint-Jean, en limite avec Angoulins, et le Canal de Port Punay, en limite avec Yves.

De fortes pluies (averses de mi-saison, pluies de tempête et d'orages) peuvent s'abattre sur l'ensemble de la commune, mais leurs conséquences éventuelles (caves, garages inondés...) sont plus importantes dans les points bas et dans les secteurs densément urbanisés du centre-ville en raison de l'imperméabilisation des sols.

L'inondation par les marais : des faits historiques inscrits dans la mémoire collective... mais un risque maîtrisé aujourd'hui.

Par le passé, des quartiers ont été inondés à la suite de débordements des marais et fossés. Conscients de ce risque majeur pour notre cité, les élus ont créé en 1993 le SIAH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique) de Saint-Jean des Sables. Cet établissement est chargé de l'entretien des principaux canaux

des marais et de la gestion de la station de pompage de Saint-Jean des Sables. En service depuis 1995 et autonome en cas de coupure d'électricité, cette station permet de refouler l'eau des marais à la mer, quelle que soit la marée, réduisant à néant le risque d'inondation par les marais.

Notre système d'évacuation pluviale a été renforcé avec la station des Tamaris (1998) et la station de relevage de la place Blanche (2008).



Marais et exutoires à la mer



Zones sensibles aux abats d'eau

AVANT

> INONDATION PAR LES MARAIS

1. J'entretiens mon fossé ou le canal passant sur mon terrain.

> PLUIES TORRENTIELLES

1. J'évite l'imperméabilisation de toute ma propriété (je privilégie les espaces verts ou avec graviers) ;
2. Je nettoie mon trottoir (j'enlève les feuilles qui obstruent les avoires naturels, je dégage les caniveaux) ;
3. J'entretiens mes gouttières ;
4. Je prévois des protections (batardeaux) pour éviter l'infiltration d'eau.



PENDANT

1. Je me mets à l'abri ;
2. Je ferme les ouvertures (fenêtres, portes...) et je coupe l'électricité et le gaz ;
3. Je me munis du pack sécurité et écoute la radio ;
4. Je ne sors pas pour déplacer mon véhicule, je ne circule pas dans une zone inondée.





QU'EST-CE QUE C'EST ? COMMENT SE MANIFESTE LE RISQUE ?

La tempête est une perturbation atmosphérique qui se déplace et se caractérise par des vents très violents et des pluies potentiellement importantes. On parle de tempête quand les vents dépassent 89 km/h (48 nœuds ou degré 10 sur l'échelle de Beaufort).

Deux sortes de tempête peuvent se produire :

- La tempête d'hiver et d'automne avec risque de submersion important si les coefficients de marée et la dépression sont importants.

- Les orages d'été avec des vents violents, en rafales pouvant dépasser 89 km/h. Les précipitations importantes sur un court épisode peuvent générer des inondations.

Outre les dégâts matériels, le risque pour l'homme provient des risques de projections d'objets, de chutes d'arbres, tuiles ou éléments de cheminées.



L'ensemble du territoire communal est concerné en cas d'alerte lancée par Météo France car le front d'une tempête peut atteindre plusieurs centaines de kilomètres. L'alerte météorologique est lancée au niveau départemental. Cependant, certains endroits peuvent être davantage exposés : sous les arbres, dans les campings...

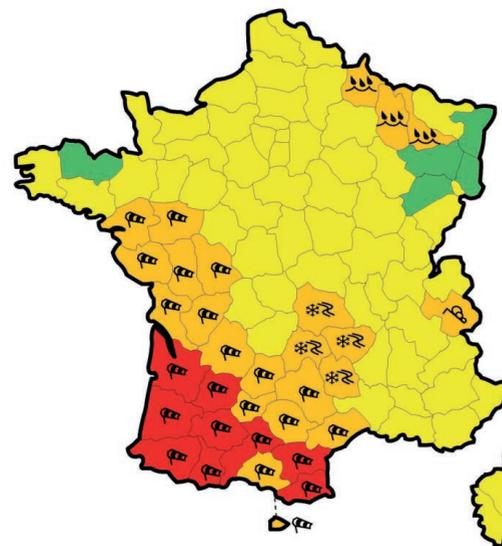
Les grandes tempêtes...

Deux événements sont présents dans nos mémoires :

- La tempête Xynthia du 28 février 2010 avec la conjonction exceptionnelle de plusieurs facteurs : vents atteignant 140 km/h d'orientation sud et forte dépression atmosphérique.
- La tempête Martin du 27 décembre 1999. Durant cet événement, des rafales de vent à 180 km/h ont été enregistrées sur notre littoral.

Néanmoins d'autres tempêtes sont à citer :

- 22/23 décembre 1995 ainsi que 7/8 février 1996 : violentes tempêtes avec franchissement de nombreuses digues.
- 4 avril 1962 : tempête avec des vents de 100 km/h sur Rochefort (ville de Rochefort submergée avec crue de la Charente jusqu'à Saintes).
- 16 décembre 1958 : tornade avec des rafales de 180 km/h.



> CARTE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE POUR LE RISQUE TEMPÊTE



AVANT

> AU LANCEMENT DES ALERTES

1. Je range les objets susceptibles de s'envoler et de provoquer des dégâts dans les jardins. J'arrime les cuves et objets extérieurs ;
2. J'éloigne mon véhicule des arbres et habitations (risque de chutes de tuiles, cheminées, arbres) ;
3. J'ouvre les portails (risque d'arrachement) ;
4. Je débranche les objets sensibles aux risques électriques ;
5. Je ferme les fenêtres et volets (je maintiens le volet électrique le moins exposé ouvert) ;
6. Je me tiens informé (radio, site mairie, site météo-france.com).



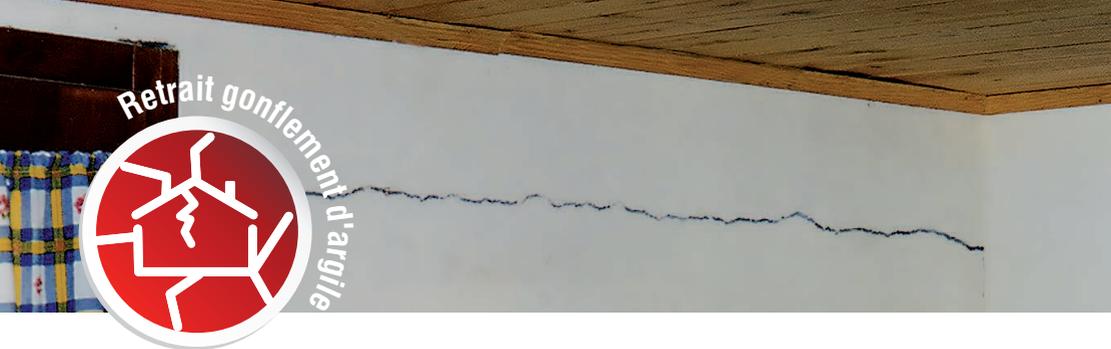
PENDANT

1. Je me mets à l'abri ;
2. Je me munis du pack sécurité et écoute la radio ;
3. Je ne sors pas pour déplacer mon véhicule ;
4. Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils y sont en sécurité.



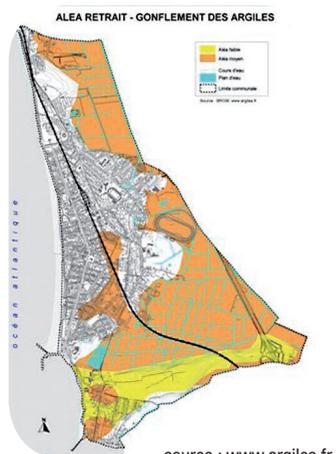
APRÈS

1. Je reste vigilant et attentif aux chutes d'objets et d'arbres pouvant encore se produire ;
2. Je m'éloigne des câbles électriques à terre et je les signale en Mairie.



QU'EST-CE QUE C'EST ? COMMENT SE MANIFESTE LE RISQUE ?

Ce risque se manifeste dans les sols argileux. Lors des périodes de sécheresse, l'eau contenue dans les couches d'argile s'évapore. Le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface, on parle alors de « retrait » (ou de tassements différentiels). Inversement, un nouvel apport d'eau important dans ces terrains produit un phénomène de « gonflement ».



source : www.argiles.fr



Le risque existe à un niveau a priori très faible sur la commune. Seule la partie haute des Bouchôleurs est répertoriée en aléa faible et les zones en bordure des marais sont répertoriées en aléa moyen. Cependant des poches isolées peuvent se situer en dehors de ces secteurs clairement identifiés.

Sans danger immédiat pour l'homme
Le retrait-gonflement des argiles peut provoquer divers désordres sur les constructions (fissuration essentiellement).

NOTRE CONSEIL

Avant toute construction importante, faites réaliser une étude de sol pour vous renseigner sur la nature des sols et choisir des fondations adaptées.

EN CAS DE...

> APPARITION DE FISSURES

L'évolution des désordres sur les constructions étant relativement lente, il n'y a donc pas de conduite d'urgence à adopter.

En cas d'apparitions de fissures, notamment horizontales, je prends des photos, je contacte mon assureur et j'informe la Mairie.

Si des travaux ne sont pas entrepris à l'apparition des premiers signes, les constructions peuvent être gravement affectées et toute occupation pourrait y être interdite en raison du péril.



QU'EST-CE QUE C'EST ? COMMENT SE MANIFESTE LE RISQUE ?

Il se manifeste par des vibrations du sol, provoquées par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface, qui peuvent affecter les bâtiments et les infrastructures, occasionner des chutes d'objets ou d'éléments sur des personnes.



La partie nord de la Charente-Maritime, dont Châtelaillon-Plage, est classée en secteur à « sismicité modérée » (niveau 3 sur une échelle de 5) par décret du 22 octobre 2010. Le risque demeure mesuré car l'intensité des séismes locaux est généralement faible et nos constructions récentes sont adaptées à ce danger.

Néanmoins, gardons en mémoire les secousses d'une magnitude de 5,7 sur l'échelle de Richter qui avaient lézardé plusieurs maisons sur l'île d'Oléron en septembre 1972.

AVANT

1. Respectez les normes de constructions antisismiques et se renseigner auprès du service Urbanisme de la commune ;
2. Repérez les points de coupure gaz, eau et électricité ;
3. Fixez appareils et meubles lourds.

PENDANT

1. Restez où vous êtes !
À l'intérieur, se mettre près d'un angle de mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer.
En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses ;
2. Protégez-vous la tête avec les bras ;
3. N'allumez pas de flamme ;
4. N'allez pas chercher vos enfants à l'école pendant les secousses.



APRÈS

1. Méfiez-vous d'éventuelles répliques ;
2. Ne pas prendre d'ascenseurs ;
3. Vérifiez eau, gaz, électricité. En cas de fuite de gaz, ouvrez portes et fenêtres, quittez l'abri et contactez les secours ;
4. Eloignez-vous du littoral (risque de raz-de-marée) ;
5. Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...).



LES BONS RÉFLEXES

QU'EST-CE QUE C'EST ? COMMENT SE MANIFESTE LE RISQUE ?

Ce risque est lié au transport de produits inflammables, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voie routière ou ferroviaire. La survenance d'un accident peut entraîner des conséquences graves pour les personnes (asphyxie, intoxication, brûlures ...), les biens (destructions) et l'environnement (contamination de l'air, des eaux ou du sol).

La circulation des matières dangereuses est réglementée au niveau européen. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie et la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et les sols générant des risques d'intoxication et de pollution.



Où ? Pour le transport ferroviaire, c'est l'axe La Rochelle – Rochefort qui est identifié. Pour le transport routier, c'est la route départementale 137 qui longe la commune. Mais, en raison de la dispersion par les vents ou par les eaux, l'ensemble de la commune peut être directement concerné.

PENDANT



Si je suis témoin d'un accident TMD



- 1. Protéger :** j'évite le sur-accident en balisant les lieux, en faisant éloigner les personnes ; je ne fume pas ;
- 2. Alerter :** je préviens les secours, Sapeurs-Pompiers (18 ou 112) ou la gendarmerie (17) ;
- 3. En cas de fuite d'un produit,** je quitte la zone de l'accident et je me réfugie dans le bâtiment le plus proche.



Lorsque la sirène retentit

(3 sonneries modulées d'une minute + véhicules avec sirène) :

- 1. Je me mets à l'abri** et je confins le local (je ferme les fenêtres ...) ;
- 2. Je ne vais pas chercher mes enfants** à l'école, ils y sont en sécurité ;
- 3. J'écoute la radio** France Bleu 98,2 FM.

APRÈS

La sirène retentit à nouveau avec un signal long et continu pendant 30 secondes.

- 1.** Je peux sortir à nouveau ;
- 2.** J'aère le local si je m'étais abrité.

COMPORTEMENTS RISQUES

	Submersion marine	Inondation	Tempête	Retrait gonflement d'argile	Séisme	Transport de matières dangereuses



CONTACTS UTILES ET INDISPENSABLES



GARDER LE LIEN

- J'écoute les radios locales > *France bleu 98.2 FM*
> *Demoiselle FM 97.8 FM*
> *Hélène FM 89.0 FM*
> *Terre Marine 94.8 FM*

NUMÉROS UTILES

- Les **pompiers 18** ou 112
- La **gendarmerie 17**
- Le **Samu 15**
- La **Mairie de Châtelailлон-Plage**
05 46 30 18 18
- Urgence gaz GRDF 0 800 47 33 33
- Dépannage ERDF 09 726 750 17

JE CONSULTE LES SITES INTERNET

- www.chatelailлонplage.fr
- www.meteofrance.com
- www.charente-maritime.pref.gouv.fr
- www.risques.gouv.fr
- www.risquesmajeurs.fr
- www.planseisme.fr
- www.argiles.fr
- www.vigicrues.gouv.fr
- www.prim.net



www.chatelailлонplage.fr

P.20 DICRIM > Ne pas apprendre à vivre avec... C'est ça le vrai risque !